



## **Le sous-traitant du nettoyage Arc-en-Ciel, condamné à Lyon pour « entrave à la constitution d'un CSE »**

Par décision du Tribunal correctionnel de Lyon, la société **ARC-EN-CIEL**, qui s'était dispensée de mettre en place un Comité social et économique (CSE) alors même que son effectif dépassait les 11 salarié-es requis, et ce en dépit d'un rappel à la loi de l'autorité administrative, a été **condamnée au versement de 5000 euros d'amende**.

Elle est également condamnée au versement de **3000 euros de dommages et intérêts au syndicat CNT-SO** qui lui avait explicitement demandé de mettre en place ce comité.

Malgré ses limites, nous rappelons le **rôle central du CSE dans les entreprises de plus de 11 salarié-es** : il est consulté sur l'organisation du travail, les modifications d'ordre économiques ou juridiques, la durée du travail et les conditions d'emploi, les questions de formation professionnelle, etc. Il est également compétent dans le domaine de la santé et de la sécurité des salarié-es. **L'entrave à la constitution d'un CSE est un délit !**

A Lyon, il avait fallu **plusieurs semaines de grève, fin 2022, pour que la société ARC-EN-CIEL assume ses responsabilités dans le cadre du PSE** sur le site de la gare routière de Perrache. **Ce sous-traitant, de nombreux acteurs publics, est habitué aux entorses aux droits de ses salarié-es** : nombreuses irrégularités dans l'exécution de la relation de travail, retards de paiement des salaires dénoncés régulièrement, management agressif et répression anti-syndicale...

Le patronat cherche constamment à bafouer nos droits et à affaiblir les outils de défense et d'action collective collective des salarié-es. **Nous ne les laisserons pas faire et nous rendons les coups avec le syndicat !**



**CNT-Solidarité Ouvrière**

4 Rue de la Martinique, 75018 Paris



[contact@cnt-so.org](mailto:contact@cnt-so.org)



[cnt.so](https://www.facebook.com/cnt.so)



[cntso\\_fr](https://twitter.com/cntso_fr)



09 87 53 87 56



[www.cnt-so.org](http://www.cnt-so.org)